

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228

26 avril 2016

SOMMAIRE

Accel London Investments IV S.à r.l.	58944	Insurance Resources International S.A.	58944
Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A.	58936	Janili S.à r.l.	58931
Audrey Holdco S.à r.l.	58921	JBS Esch S.à r.l.	58903
Bluepoint Universe S.A.	58940	Macapri.Ce S.A.	58902
Bradford Securities S.A., S.P.F.	58944	Maps S.A.	58902
Brandbev S.à r.l.	58920	Mars Holdco 1 S.à r.l.	58944
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	58921	MESA TAI JI S.A.	58898
Casolux S.A.	58903	MESA TAI JI S.A.	58898
CLSec 7 Lux S.à r.l.	58923	Meteor S.à r.l.	58902
Com-Invest Management Rubens S.C.A.	58939	M Tools S.à r.l.	58899
Com-Invest Management S.à r.l.	58939	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l. ...	58906
Com-Invest Management Wallmark S.C.A.	58939	PC EU Feeder 2 V SCSp	58929
Corporación JMAC B.V.	58903	PF PRISM Holdings S.à r.l.	58903
Européenne de Titrisation S.A.	58899	Prora S.A.	58927
GLOBUS Lux	58898	Puilaetco Dewaay Fund (L)	58930
GPN Capital S.A.	58898	Quadrum Finco S.à r.l.	58911
Groupement Charbonnier Montdiderien	58898	Saphilux S.à r.l.	58914
Idinvest Lux GP	58921	Saphimidlux S.à r.l.	58917
		Sea-Invest Corporation S.A.	58920
		Whiteco S.à r.l.	58944

MESA TAI JI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 158.723.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Mesa Tai Ji S.A.
Signature

Référence de publication: 2016078789/12.

(160044468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

MESA TAI JI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 158.723.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Mesa Tai Ji S.A.
Signature

Référence de publication: 2016078790/12.

(160044469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

GLOBUS Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 32.950.

Der konsolidierte Jahresabschluss zum 30. Juni 2015 der GLOBUS Holding GmbH & Co. KG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Die Mutter des Hauptgesellschafters gibt eine Garantie ab für die Verpflichtungen der Tochtergesellschaft Globus Lux S.A.

Alle Gesellschafter erklären, dass ausschließlich der konsolidierte Jahresabschluss und der konsolidierte Prüfungsbericht des Hauptgesellschafters veröffentlicht wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. März 2016.

Référence de publication: 2016078609/16.

(160044464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

GPN Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 168.434.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016078611/10.

(160044402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Groupement Charbonnier Montdiderien, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 175.845.

Les comptes annuels au 31 AOÛT 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016078614/10.

(160043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Européenne de Titrison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2016078561/10.

(160044642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

M Tools S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 203.964.

STATUTS

L'an deux-mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ERADIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et de Société sous le numéro B 150.397, ici représentée par deux de ses administrateurs en fonction, Messieurs Sébastien THIEBAUT et Gilles BOUVERAT.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Société. Il est formé par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'achat et la vente d'outils, de machines, de matériaux et de tout objet en relation avec la production industrielle. Elle pourra effectuer également des missions d'étude et de conseils pour la mise en place ou le développement de nouveaux process de production.

De manière générale, elle pourra agir pour son compte ou pour le compte de tiers en qualité d'intermédiaire dans l'ensemble de ces domaines.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs.

Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de M TOOLS S.À R.L..

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) divisé en mille (1 000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modifications. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Parts. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Cessions de parts. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. Dissolution. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Engagement. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Responsabilités. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. Décisions. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Assemblée générale. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Année fiscale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Dispositions légale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante préqualifiée, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

1.- ERADIS S.A., préqualifiée,

mille parts sociales 1.000

Total: mille parts sociales 1.000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gilles BOUVERAT, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1981 à Le Locle (Suisse), demeurant au 16, chemin de la Ceriseraie, CH-1226 Thonex (SUISSE).
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. THIEBAUT, G. BOUVERAT, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2016. Relation: EAC/2016/2978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016067471/165.

(160030356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Maps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.782.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067476/10.

(160030094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.883,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.164.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067479/10.

(160030113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067482/10.

(160029953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.348.

—
Extrait rectificatif L-160023056

Il convient de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Et non

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068296/21.

(160030952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Corporación JMAC B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 86.997.

—
Rectificatif du dépôt L160014807 enregistré et déposé le 25/01/2016

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078448/11.

(160044290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Casolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 64.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078454/10.

(160044434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

JBS Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.302,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 202.554.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JBS Alberta Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Canada, having its registered office in 2700, 10155 - 102 Street, T5J4G8 Edmonton, Alberta registered in the province of Alberta under number LP19387588, represented by JBS Canada Partners, Inc., a Delaware corporation having its registered office in 271 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle Wilmington, Delaware 19808, in its capacity as general partner of JBS Alberta Limited Partnership,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name JBS Esch S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 6, rue Jean Monnet process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, dated December 16, 2015.

II. The Company's corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units, with a par value of one United-States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of thirty-four three hundred and two United States Dollars (USD 34,302), to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to fifty-four thousand three hundred and two United States Dollars (USD 54,302) by the creation and issuance of thirty-four three hundred and two (34,302) corporate units, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

JBS Alberta Limited Partnership, prenamed, declares to subscribe for all the New Corporate Units for a total subscription price of three hundred forty-three million twenty thousand United States Dollars (USD 343,020,000) -including an aggregate share premium of three hundred forty-two million nine hundred eighty-five thousand six hundred sixty-eight United States Dollars (USD 342,985,698)- (the "Subscription Price") and to fully pay them by a contribution in kind consisting of three million nine hundred ninety-four one hundred twenty-five (3,994,125) shares, representing in aggregate 100% of the share capital of JBS Food Canada, ULC, a corporation, with registered office at 2700, 10155 - 102 Street, T5J4G8 Edmonton, Alberta (Canada), registered in the province of Alberta under number 2019399514 and contributed for an amount of three hundred forty-three million twenty thousand United States Dollars (USD 343,020,000) (the "Contributed Shares").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting the value of the Contributed Shares and a statement of transferability established by the managers of JBS Food Canada, ULC, attesting their free transferability.

Effective implementation of the contribution

JBS Alberta Limited Partnership, prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Shares is effective as from December 22, 2015, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The corporate capital is set at fifty-four thousand three hundred and two United States Dollars (USD 54,302) represented by fifty-four thousand three hundred and two (54,302) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

The other paragraphs of article 5 of the Company's articles of association remain unchanged.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JBS Alberta Limited Partnership, une société en commandite constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 2700, 10155 - 102 Street, T5J4G8 Edmonton, Alberta, enregistrée au dans la province de l'Alberta sous le numéro LP19387588, représentée par JBS Canada Partners, Inc., une société du Delaware ayant son siège social à 271 Centerville Road, Suite 400, Comté de New Castle, Wilmington, Delaware 19808, en sa qualité de commandité de JBS Alberta Limited Partnership,

ici représentée par Mme Sofia Alfonso Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination JBS Esch S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, en date du 16 décembre 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille trois cent deux dollars des Etats-Unis (34.302 USD), pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) à cinquante-quatre mille trois cent deux dollars des Etats-Unis (54.302 USD) par la création et l'émission de trente-quatre mille trois cent deux (34.302) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD), (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

JBS Alberta Limited Partnership, précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quarante-trois millions vingt mille dollars des Etats-Unis (343.020.000 USD) - incluant une prime d'émission globale de trois cent quarante-deux million neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (342.985.698 USD)- (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement pas un apport en nature consistant en trois millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq (3.994.125) actions, représentant ensemble 100% du capital de la société JBS Food Canada, ULC, une société, ayant son siège social au 2700, 10155 - 102 Street, T5J4G8 Edmonton, Alberta (Canada), enregistrée dans la province d'Alberta sous le numéro 2019399514, et contribué pour un montant de trois cent quarante-trois millions vingt mille dollars des Etats-Unis (343.020.000 USD) (les «Actions Apportées»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur des Actions Apportées et par une déclaration de libre transférabilité établie par les gérants de JBS Food Canada, ULC, attestant de leur libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

JBS Alberta Limited Partnership, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 22 décembre 2015;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille trois cent deux dollars des Etats-Unis (54.302 USD) représenté par cinquante-quatre mille trois cent deux (54.302) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067436/137.

(160029957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.868,94.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

— EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts effectif au 29 janvier 2016, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées à Speechly Bircham Nominee Company Limited, une limited company régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 6, New Street Square, EC4A 3LX London et immatriculée auprès du Registrar of Companies of England & Wales sous le numéro 01287713 de la manière suivante:

- Andrew Carrington a cédé 60 parts sociales ordinaires de classe B1, 60 parts sociales ordinaires de classe B2, 60 parts sociales ordinaires de classe B3, 60 parts sociales ordinaires de classe B4 et 60 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Angela Hyams Dowding a cédé 50 parts sociales ordinaires de classe B1, 50 parts sociales ordinaires de classe B2, 50 parts sociales ordinaires de classe B3, 50 parts sociales ordinaires de classe B4 et 50 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Antony Travers a cédé 50 parts sociales ordinaires de classe B1, 50 parts sociales ordinaires de classe B2, 50 parts sociales ordinaires de classe B3, 50 parts sociales ordinaires de classe B4 et 50 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Christopher Bladon a cédé 60 parts sociales ordinaires de classe B1, 60 parts sociales ordinaires de classe B2, 60 parts sociales ordinaires de classe B3, 60 parts sociales ordinaires de classe B4 et 60 parts sociales ordinaires de classe B5.
- David Chandler a cédé 20 parts sociales ordinaires de classe AA1, 20 parts sociales ordinaires de classe AA2, 20 parts sociales ordinaires de classe AA3, 21 parts sociales ordinaires de classe AA4, 21 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 450 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetable MGT.
- David Everett a cédé 100 parts sociales ordinaires de classe B1, 100 parts sociales ordinaires de classe B2, 100 parts sociales ordinaires de classe B3, 100 parts sociales ordinaires de classe B4 et 100 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Greg Meier a cédé 27 parts sociales ordinaires de classe AA1, 27 parts sociales ordinaires de classe AA2, 27 parts sociales ordinaires de classe AA3, 27 parts sociales ordinaires de classe AA4, 26 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 1,185 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetable MGT.
- Ian Haggerty a cédé 240 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Ian Kelley a cédé 100 parts sociales ordinaires de classe B1, 100 parts sociales ordinaires de classe B2, 100 parts sociales ordinaires de classe B3, 100 parts sociales ordinaires de classe B4 et 100 parts sociales ordinaires de classe B5.
- James Dodd a cédé 40 parts sociales ordinaires de classe B1, 40 parts sociales ordinaires de classe B2, 40 parts sociales ordinaires de classe B3, 40 parts sociales ordinaires de classe B4 et 40 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Jonathan Cranley a cédé 65 parts sociales ordinaires de classe AA1, 65 parts sociales ordinaires de classe AA2, 65 parts sociales ordinaires de classe AA3, 65 parts sociales ordinaires de classe AA4, 66 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 2,879 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Marc Taylor a cédé 2,879 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Michael Hill a cédé 14 parts sociales ordinaires de classe B1, 14 parts sociales ordinaires de classe B2, 14 parts sociales ordinaires de classe B3, 14 parts sociales ordinaires de classe B4 et 14 parts sociales ordinaires de classe B5.

- Paul Beaney a cédé 3,400 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Paul Wills a cédé 65 parts sociales ordinaires de classe AA1, 65 parts sociales ordinaires de classe AA2, 65 parts sociales ordinaires de classe AA3, 65 parts sociales ordinaires de classe AA4, 66 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 2,879 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Mike Woolliscroft a cédé 40 parts sociales ordinaires de classe B1, 40 parts sociales ordinaires de classe B2, 40 parts sociales ordinaires de classe B3, 40 parts sociales ordinaires de classe B4 et 40 parts sociales ordinaires de classe B5.
- Nicholas Jackson a cédé 100 parts sociales ordinaires de classe AA1, 100 parts sociales ordinaires de classe AA2, 100 parts sociales ordinaires de classe AA3, 100 parts sociales ordinaires de classe AA4, 100 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 1,500 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Robin Anderson a cédé 5 parts sociales ordinaires de classe AA1, 5 parts sociales ordinaires de classe AA2, 5 parts sociales ordinaires de classe AA3, 6 parts sociales ordinaires de classe AA4, 6 parts sociales ordinaires de classe AA5 et 120 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Richard Milton a cédé 240 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT.
- Richard Reeves a cédé 50 parts sociales ordinaires de classe B1, 50 parts sociales ordinaires de classe B2, 50 parts sociales ordinaires de classe B3, 50 parts sociales ordinaires de classe B4 et 50 parts sociales ordinaires de classe B5.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues de la manière suivante:

OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.	119.027 parts sociales ordinaires de classe A1, 119.027 parts sociales ordinaires de classe A2, 119.027 parts sociales ordinaires de classe A3, 119.027 parts sociales ordinaires de classe A4, 119.027 parts sociales ordinaires de classe A5, 1 part sociale ordinaire de classe D 2.074.049 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM 24.715 parts sociales ordinaires de classe AA1, 24.715 parts sociales ordinaires de classe AA2, 24.715 parts sociales ordinaires de classe AA3, 24.715 parts sociales ordinaires de classe AA4, 24.715 parts sociales ordinaires de classe AA5, et 545.465 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables FEI
Speechly Bircham Nominee Company Limited	755 parts sociales ordinaires de classe A1, 755 parts sociales ordinaires de classe A2, 755 parts sociales ordinaires de classe A3, 755 parts sociales ordinaires de classe A4, 755 parts sociales ordinaires de classe A5, 282 parts sociales ordinaires de classe AA1, 282 parts sociales ordinaires de classe AA2, 282 parts sociales ordinaires de classe AA3, 284 parts sociales ordinaires de classe AA4, 285 parts sociales ordinaires de classe AA5, 1.664 parts sociales ordinaires de classe B1, 1.664 parts sociales ordinaires de classe B2, 1.664 parts sociales ordinaires de classe B3, 1.664 parts sociales ordinaires de classe B4, 1.664 parts sociales ordinaires de classe B5, 13,141 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY, et 15,532 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust représentée par Speechly Bircham LLP	4.003 parts sociales ordinaires de classe A1, 4.004 parts sociales ordinaires de classe A2, 4.003 parts sociales ordinaires de classe A3, 4.004 parts sociales ordinaires de classe A4, 4.004 parts sociales ordinaires de classe A5, 69.768 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY
Michael Hill	86 parts sociales ordinaires de classe B1, 86 parts sociales ordinaires de classe B2, 86 parts sociales ordinaires de classe B3,

Andrew Carrington	86 parts sociales ordinaires de classe B4, et 86 parts sociales ordinaires de classe B5 60 parts sociales ordinaires de classe B1, 60 parts sociales ordinaires de classe B2, 60 parts sociales ordinaires de classe B3, 60 parts sociales ordinaires de classe B4, et 60 parts sociales ordinaires de classe B5
Graham Stewart Cherry	3.032 parts sociales ordinaires de classe A1, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A2, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A3, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A4, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A5, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B1, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B2, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B3, 2.139 parts sociales ordinaires de classe B4, 2.139 parts sociales ordinaires de classe B5, 151.500 parts sociales ordinaires de classe C, et 52.828 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY
Gary Whitaker	100 parts sociales ordinaires de classe C, 140 parts sociales ordinaires de classe BB1 140 parts sociales ordinaires de classe BB2, 140 parts sociales ordinaires de classe BB3, 140 parts sociales ordinaires de classe BB4, et 140 parts sociales ordinaires de classe BB5
Mike Woolliscroft	60 parts sociales ordinaires de classe B1, 60 parts sociales ordinaires de classe B2, 60 parts sociales ordinaires de classe B3, 60 parts sociales ordinaires de classe B4, et 60 parts sociales ordinaires de classe B5
Nicholas Jackson	867 parts sociales ordinaires de classe AA1, 867 parts sociales ordinaires de classe AA2, 867 parts sociales ordinaires de classe AA3, 867 parts sociales ordinaires de classe AA4, 868 parts sociales ordinaires de classe AA5, 300 parts sociales ordinaires de classe BB1, 300 parts sociales ordinaires de classe BB2, 300 parts sociales ordinaires de classe BB3, 300 parts sociales ordinaires de classe BB4, 300 parts sociales ordinaires de classe BB5, et 19,839 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
Ian Sutcliffe	3.208 parts sociales ordinaires de classe BB1, 3.208 parts sociales ordinaires de classe BB2, 3.208 parts sociales ordinaires de classe BB3, 3.207 parts sociales ordinaires de classe BB4, 3.207 parts sociales ordinaires de classe BB5, 218.000 parts sociales ordinaires de classe C 1.603 parts sociales ordinaires de classe A1, 1.603 parts sociales ordinaires de classe A2, 1.603 parts sociales ordinaires de classe A3, 1.603 parts sociales ordinaires de classe A4, 1.604 parts sociales ordinaires de classe A5
David Simpson	600 parts sociales ordinaires de classe BB1, 600 parts sociales ordinaires de classe BB2, 600 parts sociales ordinaires de classe BB3, 600 parts sociales ordinaires de classe BB4, 600 parts sociales ordinaires de classe BB5, 218.000 parts sociales ordinaires de classe C 516 parts sociales ordinaires de classe AA1,

	516 parts sociales ordinaires de classe AA2, 515 parts sociales ordinaires de classe AA3, 515 parts sociales ordinaires de classe AA4, 515 parts sociales ordinaires de classe AA5, 11.378 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
Angela Hyams Dowding	50 parts sociales ordinaires de classe B1, 50 parts sociales ordinaires de classe B2, 50 parts sociales ordinaires de classe B3, 50 parts sociales ordinaires de classe B4, et 50 parts sociales ordinaires de classe B5
Richard Stephen Cherry	3.031 parts sociales ordinaires de classe A1, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A2, 3.032 parts sociales ordinaires de classe A3, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A4, 3.031 parts sociales ordinaires de classe A5, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B1, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B2, 2.138 parts sociales ordinaires de classe B3, 2.139 parts sociales ordinaires de classe B4, 2.139 parts sociales ordinaires de classe B5, 151.500 parts sociales ordinaires de classe C, et 52.828 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY
Wendy Elizabeth Colgrave	352 parts sociales ordinaires de classe A1, 352 parts sociales ordinaires de classe A2, 352 parts sociales ordinaires de classe A3, 352 parts sociales ordinaires de classe A4, 352 parts sociales ordinaires de classe A5, 285 parts sociales ordinaires de classe B1, 285 parts sociales ordinaires de classe B2, 285 parts sociales ordinaires de classe B3, 285 parts sociales ordinaires de classe B4, 285 parts sociales ordinaires de classe B5, 225.000 parts sociales ordinaires de classe C, et 6.126 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY
Paul Beaney	386 parts sociales ordinaires de classe AA1, 386 parts sociales ordinaires de classe AA2, 386 parts sociales ordinaires de classe AA3, 387 parts sociales ordinaires de classe AA4, 387 parts sociales ordinaires de classe AA5, 300 parts sociales ordinaires de classe BB1, 300 parts sociales ordinaires de classe BB2, 300 parts sociales ordinaires de classe BB3, 300 parts sociales ordinaires de classe BB4, et 300 parts sociales ordinaires de classe BB5 5.130 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
Antony Travers	150 parts sociales ordinaires de classe B1, 150 parts sociales ordinaires de classe B2, 150 parts sociales ordinaires de classe B3, 150 parts sociales ordinaires de classe B4, et 150 parts sociales ordinaires de classe B5
Christopher Bladon	60 parts sociales ordinaires de classe B1, 60 parts sociales ordinaires de classe B2, 60 parts sociales ordinaires de classe B3, 60 parts sociales ordinaires de classe B4, et 60 parts sociales ordinaires de classe B5
Jonathan Cranley	66 parts sociales ordinaires de classe AA1, 65 parts sociales ordinaires de classe AA2,

	65 parts sociales ordinaires de classe AA3, 65 parts sociales ordinaires de classe AA4, 65 parts sociales ordinaires de classe AA5, 100 parts sociales ordinaires de classe BB1, 100 parts sociales ordinaires de classe BB2, 100 parts sociales ordinaires de classe BB3, 100 parts sociales ordinaires de classe BB4 et 100 parts sociales ordinaires de classe BB5
David Everett	100 parts sociales ordinaires de classe B1, 100 parts sociales ordinaires de classe B2, 100 parts sociales ordinaires de classe B3, 100 parts sociales ordinaires de classe B4, et 100 parts sociales ordinaires de classe B5
Paul Wills	66 parts sociales ordinaires de classe AA1, 66 parts sociales ordinaires de classe AA2, 65 parts sociales ordinaires de classe AA3, 65 parts sociales ordinaires de classe AA4, 64 parts sociales ordinaires de classe AA5, 100 parts sociales ordinaires de classe BB1, 100 parts sociales ordinaires de classe BB2, 100 parts sociales ordinaires de classe BB3, 100 parts sociales ordinaires de classe BB4, et 100 parts sociales ordinaires de classe BB5
Ian Kelley	100 parts sociales ordinaires de classe B1, 100 parts sociales ordinaires de classe B2, 100 parts sociales ordinaires de classe B3, 100 parts sociales ordinaires de classe B4, et 100 parts sociales ordinaires de classe B5
Marc Taylor	130 parts sociales ordinaires de classe AA1, 130 parts sociales ordinaires de classe AA2, 131 parts sociales ordinaires de classe AA3, 130 parts sociales ordinaires de classe AA4, 131 parts sociales ordinaires de classe AA5, 100 parts sociales ordinaires de classe BB1, 100 parts sociales ordinaires de classe BB2, 100 parts sociales ordinaires de classe BB3, 100 parts sociales ordinaires de classe BB4, et 100 parts sociales ordinaires de classe BB5
James Dodd	80 parts sociales ordinaires de classe B1, 80 parts sociales ordinaires de classe B2, 80 parts sociales ordinaires de classe B3, 80 parts sociales ordinaires de classe B4, 80 parts sociales ordinaires de classe B5
Greg Meier	26 parts sociales ordinaires de classe AA1, 26 parts sociales ordinaires de classe AA2, 27 parts sociales ordinaires de classe AA3, 27 parts sociales ordinaires de classe AA4, 28 parts sociales ordinaires de classe AA5
Richard Reeves	50 parts sociales ordinaires de classe B1, 50 parts sociales ordinaires de classe B2, 50 parts sociales ordinaires de classe B3, 50 parts sociales ordinaires de classe B4, et 50 parts sociales ordinaires de classe B5
David Chandler	7 parts sociales ordinaires de classe AA1, 7 parts sociales ordinaires de classe AA2, 7 parts sociales ordinaires de classe AA3, 6 parts sociales ordinaires de classe AA4, 7 parts sociales ordinaires de classe AA5, 150 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
Ian Haggerty	11 parts sociales ordinaires de classe AA1,

Richard Milton	11 parts sociales ordinaires de classe AA2, 11 parts sociales ordinaires de classe AA3, 11 parts sociales ordinaires de classe AA4, 10 parts sociales ordinaires de classe AA5
Lee Gardner	11 parts sociales ordinaires de classe AA1, 11 parts sociales ordinaires de classe AA2, 11 parts sociales ordinaires de classe AA3, 11 parts sociales ordinaires de classe AA4, et 10 parts sociales ordinaires de classe AA5
Robin Anderson	11 parts sociales ordinaires de classe AA1, 11 parts sociales ordinaires de classe AA2, 11 parts sociales ordinaires de classe AA3, 11 parts sociales ordinaires de classe AA4, 10 parts sociales ordinaires de classe AA5, et 240 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
Rebecca Worthington	5 parts sociales ordinaires de classe AA1, 6 parts sociales ordinaires de classe AA2, 6 parts sociales ordinaires de classe AA3, 5 parts sociales ordinaires de classe AA4, 5 parts sociales ordinaires de classe AA5, et 120 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT
	100 parts sociales de classe C 400 parts sociales de classe B1, 400 parts sociales de classe B2, 400 parts sociales de classe B3, 400 parts sociales de classe B4, 400 parts sociales de classe B5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2016067533/314.

(160028764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Quadrum Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.028.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Quadrum Holdco S.C.A, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.018; and

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Quadrum Finco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of seventy-five thousand (EUR 75,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 192.028 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on November 14, 2014 by and before Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 3778 on December 9th 2014.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder decide to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société anonyme, having tis registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies’ Register under numer B 141595, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the “Liquidator”).

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company’s assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company’s claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company’s managers for the accomplishment of their mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quadrum Holdco S.C.A., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 192.018.,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé (l'«Associé Unique») de Quadrum Finco S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-quinze mille euros (75,000 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.028 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 14 novembre 2015 par Maître Blanche MOUTRIER notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3778 du 9 décembre 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé:

Que Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31580. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067574/167.

(160030046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Saphilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.990.

In the year two thousand and sixteen on the ninth day of February.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saphimidlux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 201.044 and having a share capital of EUR 62,500 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notarys' clerk, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary record that:

I. the Sole Shareholder holds all of the shares in Saphilux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 199.990 (the Company);

II. the Company was incorporated on September 7, 2015, pursuant to a deed drawn up by Maître Frank MOLITOR, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3007 of November 3, 2015. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on September 18, 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3094 of November 12, 2015.

III. the agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issuance of fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2. Subscription to and payment of the new shares of the Company as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of AAM S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issuance of fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them-up by a contribution in cash of an amount of forty-five million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 45,988,887) which is to be allocated as follows:

- (i) an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount forty-five million nine hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 45,938,887) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of forty-five million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 45,988,887) is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à

r.l. and any employee of AAM S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuvième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Saphimidlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.044, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 62.500 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Saphilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.990 (la Société);

II. la Société a été constituée le 7 septembre 2015, suivant un acte de Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3007 le 3 novembre 2015. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 septembre 2015 suivant un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3094 le 12 novembre 2015.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par voie d'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription à et libération des nouvelles parts sociales de la Société mentionnées au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1.;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., ainsi qu'à tout employé de AAM S.à r.l., à l'effet de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par voie d'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Ainsi, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 45.988.887) qui sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-cinq millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 45.938.887) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 45.988.887) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., ainsi qu'à tout employé de AAM S.à r.l., à l'effet de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte est passé à Echternach, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: GAC/2016/1114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067008/160.

(160029153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Saphimidlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 201.044.

In the year two thousand and sixteen on the ninth day of February.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saphitoplux S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 200.831 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary record that:

I. the Sole Shareholder holds all of the shares in Saphimidlux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 201.044 (the Company);

II. the Company was incorporated on October 1, 2015, pursuant to a deed drawn up by Me Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3487 of December 31, 2015. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended.

III. the agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issuance of fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2. Subscription to and payment of the new shares of the Company as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of AAM S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issuance of fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them-up by a contribution in cash of an amount of forty-six million two hundred sixty-three thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 46,263,887) which is to be allocated as follows:

(i) an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount forty-six million two hundred thirteen thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 46,213,887) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of forty-six million two hundred sixty-three thousand eight hundred eighty-seven euros (EUR 46,263,887) is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à

r.l. and any employee of AAM S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuvième jour de février,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Saphitoplux S.C.A. une société en commandite par actions, constituée selon et régie par le droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 2F, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.831 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Saphimidlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.044 (la Société);

II. la Société a été constituée le 1^{er} octobre 2015, suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3487 du 31 décembre 2015. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par voie de l'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription à et paiement des nouvelles parts sociales de la Société mentionnées au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1.;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de AAM S.à r.l., à l'effet de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par voie de l'émission de cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Libération

Ainsi, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement

par un apport en numéraire de quarante-six millions deux cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 46.263.887) qui sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-six millions deux cent treize mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 46.213.887) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quarante-six millions deux cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 46.263.887) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de AAM S.à r.l., à l'effet de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte en original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: GAC/2016/1113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067009/155.

(160028907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Rectificatif du dépôt n° L160029211 du 16 décembre 2016

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016067013/12.

(160029379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066562/10.

(160029001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Les statuts coordonnés de la société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2016.
Référence de publication: 2016066563/10.
(160029226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Audrey Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 198.974.

Die koordinierte Satzung vom 15.01.2016 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 16. Februar 2016.
Me Cosita Delvaux
Notar
Référence de publication: 2016066509/12.
(160028978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Idinvest Lux GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.
Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 187.184.

In the year two thousand fifteen,
on the twenty first day of the month of December.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
there appears:
“Idinvest Partners”, a French Public Limited Company with a management board and a supervisory board (société anonyme à directoire et conseil de surveillance), with registered office at 117, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 414 735 175 (the Sole Shareholder),
duly represented by Mrs Maud MANINCHEDDA, employee, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal in Paris (France), on 9 December 2015,
which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,
being the sole shareholder of “Idinvest Lux GP” (the “Company”), a société à responsabilité limitée established, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.184, incorporated pursuant to a notarial deed drawn-up by the undersigned notary on 16 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 July 2014, number 1931.
The articles of incorporation of the Company have never been since then.
The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the officiating notary to state:

Agenda

That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the Company's corporate subscribed capital in an amount of EUR 35,000 (thirty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount to EUR 47,500 (forty-seven thousand five hundred euro) by issue of 35,000 (thirty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro), to be issued against cash.
2. Subscription by all new shares by the sole member, by EUR 35,000 fully paid up in cash.
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.
4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's corporate subscribed share capital of the Company in an amount of thirty-five thousand Euro (35,000.-EUR) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares having each a nominal value of one euro (1.-EUR) to an amount of forty-seven thousand five hundred euro (47,500.-EUR) to be divided, once the increase of capital took place, into forty-seven thousand five hundred (47,500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, by issue of thirty-five thousand (35,000) new shares (the "New Shares") with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

All New issued Shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder, "Idinvest Partners", prenamed and are fully paid up in cash so that the Company has now at its free disposal the sum of THIRTY-FIVE THOUSAND EURO (35,000.-EUR) as it was certified to the notary executing the present deed who expressly states this.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the Sole Shareholder decides to amend the article five (5) first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate share capital of the Company is set at forty-seven thousand five hundred euro (47'500.- EUR) divided into forty-seven thousand five hundred (47'500) shares in registered form with a nominal value of one euro (1.- EUR) per share, each fully paid up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about eight hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze,
le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,
comparaît:

«Idinvest Partners», une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant son siège social à 117 avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 735 175 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Maud Maninchedda, employée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé à Paris (France), le 9 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de «Idinvest Lux GP» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187 184, constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 16 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 juillet 2014, sous le numéro 1931.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 35.000 (trente-cinq mille euros) pour porter de son capital social actuel à EUR 47.500 (quarante-sept mille euros) par la créations de 35.000 (trente-cinq mille) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), par paiement en espèce.
2. Souscription de toutes les parts sociales nouvellement émises par l'associé unique, contre la somme de EUR 35.000, payée en espèce.
3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trente-cinq mille euros (35.000.-EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune à un montant de quarante-sept mille cinq cents euros (47.500.- EUR), lequel, une fois que l'augmentation aura eu lieu, sera divisé en quarante-sept mille cinq cents (47.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, par l'émission de trente-cinq mille (35'000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, la société «Idinvest Partners», prénommée, et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-sept mille cinq cents euros (47'500.- EUR) représenté par quarante-sept mille cinq cents (47'500) parts sociales sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. MANINCHEDDA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30912. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016067420/124.

(160029831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

CLSec 7 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 201.763.

—

In the year two thousand and fifteen on the twenty-second day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CLSec Holdings 7 Limited, a limited liability company, organized under the laws of the Bermudas, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 50754 (the "Sole Shareholder");

represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, by virtue of proxies under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 7 Lux S.à.r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 201763 (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollar) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollar) by the issuance of 1 (one) new share each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
2. Subscription and payment by the shareholder of the new share by way of contribution in kind;
3. New composition of the shareholding of the Company;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollar) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollar) by the issuance of 1 (one) new share each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), the whole to be fully paid up through contribution in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Share in the Company.

The New Share has been fully paid-up by the Sole Shareholder through contributions in kind as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the New Share is composed of:

- 1 (one) ordinary share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, valued at its nominal value in an amount of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of AS Air Lease XVII (Ireland) Ltd., a limited liability existing under the laws of Ireland, having its registered office at 28-32 Pembroke Street Upper, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office, under number 565149.

(hereafter referred to as the "Contribution" or the "Assets")

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share through the Contribution.

Valuation

The valuation of the Assets has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 21 December 2015, which shall remain attached to this deed to be promptly filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Hervé Marsot, manager;
- b) Julie K. Braun, manager; and
- c) Timothy Fenwick, independent manager,

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Sole Shareholder: 20,001 (twenty thousand one) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all the 20,001 (twenty thousand one) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be below taken.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollar), represented by 20,001 (twenty thousand one) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLSec Holdings 7 Limited, une société à responsabilité limitée établie en constituée selon les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, immatriculée auprès du registre de commerce de Bermuda sous le numéro 50754 (l'«Associé Unique»);

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, résidant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu du procuration sous seing privé.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. La partie comparante est l'associé unique de CLSec 7 Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie en constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201763. (la «Société»).

II. Les 20,000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de USD 20,000 (vingt mille Dollar Américain) à USD 20,001 (vingt mille et un Dollar Américain) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

2. Souscription et libération par l'associé unique d'une nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de USD 20,000 (vingt mille Dollar Américain) à 20,001 (vingt mille et un Dollar Américain) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelle Part Sociale»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération de la Nouvelle Part Sociale par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

La Nouvelle Part Sociale a été entièrement souscrite par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de:

- 1 (une) action ordinaire, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, évalué à sa valeur nominale à un montant de USD 1 (un Dollar Américain), représentant la totalité du capital social d'AS Air Lease XVII (Ireland) Ltd., une société à responsabilité limitée, de droit irlandais, ayant son siège social à 28-32 Pembroke Street Upper, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès de registre de commerce irlandais, sous le numéro 565149.

(l'«Apport» ou les «Actif»).

Évaluation

L'évaluation des Actifs a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 21 décembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Hervé Marsot, gérant;
- b) Julie K. Braun, gérante; et
- c) Timothy Fenwick, gérant indépendant.

Tous représentés par Mme Sofia Afondo Da-Chao Conde, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- l'Associé Unique: 20.001 (vingt mille et une) parts sociales;

Le notaire constate que les 20.001 (vingt mille et une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 20.001 (vingt mille et un Dollar Américain) représenté par 20.001 (vingt mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067294/177.

(160030020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Prora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.377.

L'an deux mille quinze,

le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «ISC (TRUSTEES) LTD», établie à 48 Albermarle Street, London W1S 4JP (Royaume-Uni) et «UBI TRUSTEES S.A.» établie au 27A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en leur qualité de «Trustees» du Trust «THE RUER TRUST» établie et ayant son siège social à 48 Albermarle Street, London W1S 4JP (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 16 décembre 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la «PRORA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 377.

La Société fut constituée suivant un acte notarié dressé en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en 1994, sous le numéro 314 et page 15058.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 25 septembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial, le 19 octobre 2012, sous le numéro 2597 et page 124624.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé actuellement à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (990'000.- EUR) divisé en vingt-neuf mille sept cents (29'700) actions ordinaires et en neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1'408'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (990'000.- EUR) divisé en vingt-neuf mille sept cents (29'700) actions ordinaires et en neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, à un montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (2'398'000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par quatre-vingt-six mille vingt (86'020) actions ordinaires et par neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune,

2.- Décision d'émettre cinquante-six mille trois cent vingt (56'320) actions ordinaires nouvelles (les «Actions Nouvelles») ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour des résolutions à prendre sur ledit ordre jour, par l'Actionnaire.

3.- Décision d'accepter la souscription et de même la libération intégrale en numéraire des Actions Nouvelles à leur valeur nominale par l'Actionnaire ci-avant.

4.- Décision de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'Actionnaire, agissant en sa susdite qualité d'actionnaire unique, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1'408'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (990'000.- EUR) divisé en vingt-neuf mille sept cents (29'700) actions ordinaires et en neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, à un montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (2'398'000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par quatre-vingt-six mille vingt (86'020) actions ordinaires et par neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE de créer et d'émettre cinquante-six mille trois cent vingt (56'320) actions ordinaires nouvelles (les «Actions Nouvelles») ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir de ce jour.

L'Actionnaire constate que la souscription et la libération conséquente de la totalité de ces Actions Nouvelles émises par la Société ont été faites par l'Actionnaire lui-même et par un apport en numéraire d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1'408'000.-EUR).

La preuve de cette libération intégrale en numéraire dudit montant total d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1'408'000.-EUR) a été rapportée au notaire soussigné ce qui est expressément reconnue par lui.

Après quoi, il est décidé d'allouer les Actions Nouvelles émises par la Société à l'Actionnaire et d'allouer l'intégralité de la somme d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1'408'000.- EUR) au capital social souscrit et émis de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (2'398'000.- EUR) représenté par quatre-vingt-six mille vingt (86'020) actions ordinaires titulaires de droit de vote et par neuf mille neuf cents (9'900) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à 80% des dividendes et sont subordonnées aux actions ordinaires lors d'une éventuelle liquidation.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur seront soumises aux exigences prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille trois cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30715. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066986/117.

(160029489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

PC EU Feeder 2 V SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 203.915.

Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership	PC EU Feeder 2 V SCSp
Form of the Partnership	Special limited partnership (société en commandite spéciale)
Registered office	296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	Patron Capital EU Feeder GP V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 194.783.
Purpose of the Partnership	The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to identify, negotiate, make, monitor and realise investments and to carry out ail the functions and acts in connection therewith.
Name of the general partner	Patron Capital EU Feeder GP V S.à r.l.
Management power and representative capacity of the general partner	The Partnership and its assets shall be managed exclusively by the general partner of the Partnership.
Commencement date	3 February 2016
Termination date	3 February 2026

The PC EU Feeder 2 V SCSp partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	PC EU Feeder 2 V SCSp
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	Patron Capital EU Feeder GP V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-

Objet social	Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.783. L'objet de la Société est d'exercer les activités d'un investisseur et, particulièrement, mais sans s'y limiter, d'identifier, négocier, effectuer, surveiller et réaliser des investissements et d'effectuer toutes les activités qui en découlent.
Nom de l'associé gérant commandité	Patron Capital EU Feeder GP V S.à r.l.
Pouvoir de gestion et l'associé gérant commandité	La Société ainsi que ses actifs seront exclusivement gérés par l'associé capacité représentative de gérant commandité de la Société.
Date de commencement	Le 3 février 2016
Date de fin	Le 3 février 2026

Le contrat social de PC EU Feeder 2 V SCSp a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016066970/49.

(160029212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PUILAETCO DEWAAY FUND (L), avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 35.288, constituée suivant acte notarié de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 3 janvier 1991, numéro 3, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juin 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1656 du 4 juillet 2015.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par annonces faites dans le Luxemburger Wort, Tageblatt et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 17 décembre 2015 et 4 janvier 2016 ainsi que par lettres envoyées en date du 17 décembre 2015.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet de fusion des compartiments du Fonds comme suit:

Compartiments Absorbés	Compartiments Absorbants
Puilaetco Dewaay Fund (L) - Euro Bonds	Richelieu Bond - Euro
Puilaetco Dewaay Fund (L) - International Bonds	Richelieu Bond - International
Puilaetco Dewaay Fund (L) - Global Allocation	Richelieu Fd - Strategic Balanced

2. Dissolution du Fonds à la date du 25 janvier 2016, date effective des Fusions;

3. Divers.

IV. - Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 1.194.978,023 actions en circulation, 1.193.692 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 14 décembre 2015 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion de tous les compartiments de la Société comme suit:

Compartiments Absorbés	Compartiments Absorbants
Puilaetco Dewaay Fund (L) - Euro Bonds	Richelieu Bond - Euro
Puilaetco Dewaay Fund (L) - International Bonds	Richelieu Bond - International
Puilaetco Dewaay Fund (L) - Global Allocation	Richelieu Fd - Strategic Balanced

Avec effet au 25 janvier 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la Fusion des compartiments entraîne la dissolution sans liquidation de la Société à la date du 25 janvier 2016, date effective de la Fusion. Les livres et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066965/61.

(160029273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Janili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.808.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. TYROLESE (789) LIMITED, a company existing under the laws of England under number 9348093 whose registered office is at 66 Lincoln's Inn Fields, London WC2A 3LH, England,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy under private seal.

2. PROMETHEAN UK OPPORTUNITIES FUND II L.P., a limited partnership existing under the laws in England and Wales under number LP015672 whose registered office is c/o 19 Street (GP) Limited, 7-10 Chandos Street, London W1G 9DQ, England,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy under private seal.

3. GECOS INVEST S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 200715,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy under private seal.

4. HERMES GPE ENVIRONMENTAL INNOVATION FUND L.P., a limited partnership existing under the laws in Scotland under number SL007642 whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, United Kingdom,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Janili S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 199808 incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 October 2015, number 2937, page 140940. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 169,800) so as to raise it from its current amount of five million five hundred forty-one thousand two hundred fifty Euro and twenty Cents (EUR 5,541,250.20) to five million seven hundred eleven thousand fifty Euro and twenty Cents (EUR 5,711,050.20) by the issue of one million six hundred ninety-eight thousand (1,698,000) class A shares subdivided into two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A1 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A2 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A3 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A4 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A5 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A6 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A7 shares and two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A8 shares.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

1. The extraordinary general meeting of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 169,800) so as to raise it from its current amount of five million five hundred forty-one thousand two hundred fifty Euro and twenty Cents (EUR 5,541,250.20) to five million seven hundred eleven thousand fifty Euro and twenty Cents (EUR 5,711,050.20) by the issue of one million six hundred ninety-eight thousand (1,698,000) class A shares subdivided into two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A1 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A2 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A3 shares, two hundred twelve thousand two hundred fifty-one (212,251) sub-class A4 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A5 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A6 shares, two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A7 shares and two hundred twelve thousand two hundred forty-nine (212,249) sub-class A8 shares having a nominal value of ten cents (EUR 0.10.-) each.

Subscription and payment

The newly issued shares have been fully subscribed and entirely paid-up as follows:

(i) Mr. Andrea Davi, born on 17 March 1953 in Verona (Italy), residing at 7, avenue Saint Roman, 98000 Monaco, subscribed for eight hundred ninety-nine thousand (899,000) class A shares subdivided into one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A1 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A2 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A3 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A4 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A5 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A6 shares, one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A7 shares and one hundred twelve thousand three hundred seventy-five (112,375) sub-class A8 shares and paid them through a contribution in cash in the amount of eight hundred ninety-nine thousand Euro (EUR 899,000) which consists of eighty nine thousand nine hundred Euro (EUR 89,900) which shall be allocated to the share capital of the Company and eight hundred nine thousand one hundred Euros (EUR 809,100) which shall be allocated to the share premium account of the Company;

(ii) Mrs. Joanne Kennedy-Reardon, born on 14 December 1968 in Congleton (United Kingdom) residing at Rock DJ, 4 South Street, Mow Cop, Stoke-on-Trent, ST7 4NR Cheshire, United Kingdom, subscribed for one hundred ninety-nine thousand seven hundred (199,700) class A shares subdivided into twenty-four thousand nine hundred sixty-three (24,963) sub-class A1 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-three (24,963) sub-class A2 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-three (24,963) sub-class A3 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-three (24,963) sub-class A4 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-two (24,962) sub-class A5 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-two (24,962) sub-class A6 shares, twenty-four thousand nine hundred sixty-two (24,962) sub-class A7 shares and twenty-four thousand nine hundred sixty-two (24,962) sub-class A8 shares and paid them through a contribution in cash in the amount of one hundred ninety-nine thousand seven hundred Euro (EUR 199,700) which consists of nineteen thousand

nine hundred seventy Euro (EUR 19,970) which shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred seventy-nine thousand seven hundred thirty Euro (EUR 179,730) which shall be allocated to the share premium account of the Company;

(iii) Mr. Vincent Payne, born on 21 May 1962, in Birmingham (United Kingdom), residing at Conygeer, Sutton St. Nicholas, HR1 3AY Hereford, United Kingdom, subscribed for three hundred forty-nine thousand six hundred (349,600) class A shares subdivided into forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A1 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A2 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A3 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A4 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A5 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A6 shares, forty-three thousand seven hundred (43,700) sub-class A7 shares and forty-three thousand seven hundred (43,700) subclass A8 shares and paid them through a contribution in cash in the amount of three hundred forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 349,600) which consists of thirty-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 34,960) which shall be allocated to the share capital of the Company and three hundred and fourteen thousand, six hundred and forty Euros (EUR 314,640) which shall be allocated to the share premium account of the Company; and

(iv) Mr. Richard Reese, born on 21 May 1960 in Nacogdoches County, Texas (United States), residing at 4230 Broadleaf Street, TX 77345 Kingwood, United Kingdom, subscribed for two hundred forty-nine thousand seven hundred (249,700) class A shares subdivided into thirty-one thousand two hundred thirteen (31,213) sub-class A1 shares, thirty-one thousand two hundred thirteen (31,213) sub-class A2 shares, thirty-one thousand two hundred thirteen (31,213) sub-class A3 shares, thirty-one thousand two hundred thirteen (31,213) sub-class A4 shares, thirty-one thousand two hundred twelve (31,212) sub-class A5 shares, thirty-one thousand two hundred twelve (31,212) subclass A6 shares, thirty-one thousand two hundred twelve (31,212) sub-class A7 shares and thirty-one thousand two hundred twelve (31,212) sub-class A8 shares and paid them through a contribution in cash in the amount of two hundred forty-nine thousand seven hundred Euro (EUR 249,700) which consists of twenty-four thousand nine hundred seventy Euro (EUR 24,970) which shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred twenty-four thousand seven hundred thirty Euro (EUR 224,730) which shall be allocated to the share premium account of the Company;

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution in the amount of one million six hundred ninety-eight thousand Euro (EUR 1,698,000) consists of one hundred sixty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 169,800) for the share capital and one million five hundred twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 1,528,200) for the share premium. The contribution is at the disposal of the Company.

Mr. Andrea Davi, Mrs. Joanne Kennedy-Reardon, Mr. Vincent Payne and Mr. Richard Reese, aforementioned, now join the extraordinary general meeting of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to subsequently amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at five million seven hundred eleven thousand fifty Euro and twenty Cents (EUR 5,711,050.20) represented by (i) fifty-seven million one hundred ten thousand five hundred (57,110,500) class A shares (the “A Shares”) subdivided into (a) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighteen (7,138,818) sub-class A1 shares (the “A1 Shares”), (b) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighteen (7,138,818) sub-class A2 shares (the “A2 Shares”), (c) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred fourteen (7,138,814) sub-class A3 shares (the “A3 Shares”), (d) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred thirteen (7,138,813) sub-class A4 shares (the “A4 Shares”), (e) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred eleven (7,138,811) sub-class A5 shares (the “A5 Shares”), (f) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred ten (7,138,810) sub-class A6 shares (the “A6 Shares”) (g) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred eight (7,138,808) sub-class A7 shares (the “A7 Shares”) and (h) seven million one hundred thirty-eight thousand eight hundred eight (7,138,808) sub-class A8 shares (the “A8 Shares”) and (ii) two (2) class B shares (the “B Shares” and together with the A Shares, the “Classes” and each a “Class”) subdivided into (a) one (1) sub-class B1 share (the “B1 Shares”) and (b) one (1) sub-class B2 share (the “B2 Shares”, and together with the A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares and B1 Shares, the “Shares” and each a “Sub-Class”), with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.”

There being no further business, the general meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. TYROLESE (789) LIMITED, une société existante selon les lois d'Angleterre sous le numéro 9348093, ayant son siège social au 66 Lincoln's Inn Fields, London WC2A 3LH, Angleterre,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. PROMETHEAN UK OPPORTUNITIES FUND II L.P., une limited partnership existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle Wales sous le numéro LP015672, ayant son siège social au c/o 19 Street (GP) Limited, 7-10 Chandos Street, London W1G 9DQ, Angleterre,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. GECOS INVEST S.A., une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200715,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

4. HERMES GPE ENVIRONMENTAL INNOVATION FUND L.P., une limited partnership existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro SL007642 ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Janili S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199808, constituée selon acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 octobre 2015, numéro 2937, page 140940. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte passé devant le notaire instrument le 18 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 169.800) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent quarante-et-un mille deux cent cinquante euros et vingt centimes (EUR 5.541.250,20) à cinq millions sept cent onze mille cinquante euros et vingt centimes (EUR 5.711.050,20) par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.698.000) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A1, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A2, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A3, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A4, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A5, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A6, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A7 et deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A8 ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0.10) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 169.800) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent quarante-et-un mille deux cent cinquante euros et vingt centimes (EUR 5.541.250,20) à cinq millions sept cent onze mille cinquante euros et vingt centimes (EUR 5.711.050,20) par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille

(1.698.000) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A1, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A2, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A3, deux cent douze mille deux cent cinquante-et-un (212.251) parts sociales de sous-catégorie A4, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A5, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A6, deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A7 et deux cent douze mille deux cent quarante-neuf (212.249) parts sociales de sous-catégorie A8 ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0.10) chacune.

Souscription et paiement

Les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites et payées comme suit:

(i) Mr. Andrea Davi, né le 17 mars 1953 à Vérone (Italie), résidant à 7, avenue Saint Roman, 98000 Monaco, a souscrit à huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille (899.000) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A1, cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A2, cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A3, cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A4 cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A5, cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A6, cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A7 et cent douze mille trois cent soixante-quinze (112.375) parts sociales de sous-catégorie A8 et les a payées par un apport en numéraire d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 899.000) qui est alloué pour quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 89.900) au capital social de la Société et pour huit cent neuf mille cents euros (EUR 809.100) au compte de prime d'émission de la Société;

(ii) Mrs. Joanne Kennedy-Reardon, née le 14 décembre 1968 à Congleton (Royaume-Uni), résidant à Rock DJ, 4 South Street, Mow Cop, Stoke-on-Trent, ST7 4NR Cheshire, Royaume Uni, a souscrit à cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent (199.700) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en vingt-quatre mille neuf cent soixante-trois (24.963) parts sociales de sous-catégorie A1, vingt-quatre mille neuf cent soixante-trois (24.963) parts sociales de sous-catégorie A2, vingt-quatre mille neuf cent soixante-trois (24.963) parts sociales de sous-catégorie A3, vingt-quatre mille neuf cent soixante-trois (24.963) parts sociales de sous-catégorie A4, vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux (24.962) parts sociales de sous-catégorie A5, vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux (24.962) parts sociales de sous-catégorie A6, vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux (24.962) parts sociales de sous-catégorie A7 et vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux (24.962) parts sociales de sous-catégorie A8 et les a payées par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents (EUR 199.700) qui est alloué pour dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 19.970) au capital social de la Société et pour cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente euros (EUR 179.730) au compte de prime d'émission de la Société;

(iii) Mr. Vincent Payne, né le 21 mai 1962 à Birmingham (Royaume-Uni), résidant à Conygeer, Sutton St. Nicholas, HR1 3AY Hereford, Royaume Uni, a souscrit à trois cent quarante-neuf mille six cents (349.600) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A1, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A2, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A3, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A4, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A5, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A6, quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A7 et quarante-trois mille sept cents (43.700) parts sociales de sous-catégorie A8 et les a payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 349.600) qui est alloué pour trente-quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 34.960) au capital social de la Société et pour trois cent quatorze mille six cent quarante euros (EUR 314.640) au compte de prime d'émission de la Société;

(iv) Mr. Richard Reese, né le 21 mai 1960 à Nocogdoches County, Texas (Etats-Unis), résidant à 4230 Broadleaf Street, TX 77345 Kingwood, Royaume Uni, a souscrit à deux cent quarante-neuf mille sept cents (249.700) parts sociales de catégorie A, sous-divisées en trente-et-un mille deux cent treize (31.213) parts sociales de sous-catégorie A1, trente-et-un mille deux cent treize (31.213) parts sociales de sous-catégorie A2, trente-et-un mille deux cent treize (31.213) parts sociales de sous-catégorie A3, trente-et-un mille deux cent treize (31.213) parts sociales de sous-catégorie A4, trente-et-un mille deux cent douze (31.212) parts sociales de sous-catégorie A5, trente-et-un mille deux cent douze (31.212) parts sociales de sous-catégorie A6, trente-et-un mille deux cent douze (31.212) parts sociales de sous-catégorie A7 et trente-et-un mille deux cent douze (31.212) parts sociales de sous-catégorie A8 et les a payées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-neuf mille sept cents euros (EUR 249.700) qui est alloué pour vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 24.970) au capital social de la Société et pour deux cent vingt-quatre mille sept cent trente euros (EUR 224.730) au compte de prime d'émission de la Société;

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire.

L'apport global d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 1.698.000) consiste en cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 169.800) pour le capital social et un million cinq cent vingt-huit mille deux cents euros (EUR 1.528.200) pour la prime d'émission. Le prédit apport est à la disposition de la société.

Mr. Andrea Davi, Mrs. Joanne Kennedy-Reardon, Mr. Vincent Payne et Mr. Richard Reese, susmentionnés, rejoignent l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier en conséquence l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions sept cent one mille cinquante euros et vingt centimes (EUR 5.711.050.20), représenté par (i) cinquante-sept millions cent dix mille cinq cents (57.110.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A») sous-divisées en (a) sept millions cent trente-huit mille huit cent dix-huit (7.138.818) parts sociales de sous-catégorie A1 (les «Parts Sociales A1»), (b) sept millions cent trente-huit mille huit cent dix-huit (7.138.818) parts sociales de sous-catégorie A2 (les «Parts Sociales A2»), (c) sept millions cent trente-huit mille huit cent quatorze (7.138.814) parts sociales de sous-catégorie A3 (les «Parts Sociales A3»), (d) sept millions cent trente-huit mille huit cent treize (7.138.813) parts sociales de sous-catégorie A4 (les «Parts Sociales A4»), (e) sept millions cent trente-huit mille huit cent onze (7.138.811) parts sociales de sous-catégorie A5 (les «Parts Sociales A5»), (f) sept millions cent trente-huit mille huit cent dix (7.138.810) parts sociales de sous-catégorie A6 (les «Parts Sociales A6»), (g) sept millions cent trente-huit mille huit cent huit (7.138.808) parts sociales de sous-catégorie A7 (les «Parts Sociales A7») et (h) sept millions cent trente-huit mille huit cent huit (7.138.808) parts sociales de sous-catégorie A8 (les «Parts Sociales A8»), et (ii) deux (2) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B») et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Catégories» et chacune une «Catégorie» sous-divisées en (a) une (1) part sociale de sous-catégorie B1 (les «Parts Sociales B1») et (b) une (1) part sociale de sous-catégorie B2 (les «Parts Sociales B2») et ensemble avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales B1 et les Parts Sociales B2, les «Parts Sociales» et chacune une «Sous-Catégorie»), ayant une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016061652/294.

(160022997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.949.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, acting in her capacity as a special proxy-holder of

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 198.374 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C-2315 of 29 August 2015 (the "General Partner"),

itself acting as General Partner on behalf Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 199.949 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C.. 2982 of 30 October 2015 which has been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary 6 November 2015 not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"),

by virtue of the authority conferred by resolutions of the General Partner of the Company adopted on 10th December 2015.

Extracts of the resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I. - By resolutions adopted on 10th December 2015, the General Partner noticed that the deed of incorporation of the Company dated 19 June 2015 was erroneously stating that out of thirty one thousand (31,000) composing the initial share capital, thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares were allocated to the "Portfolio Manager's Group Investors" class of the Company, whereas Arcano Asesores Financieros S.L., should have subscribed for thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares of the Company. As a consequence, the General Partner decided that this error is rectified accordingly in all acts and deeds referring to the share capital of the Company by cancelling any reference to the "Portfolio Manager's Group Investors" class of shares.

II.- That the subscribed share capital of the Company is set at nine hundred and sixty eight thousand six hundred euros (EUR 968,600) represented by four hundred and eighty thousand (480,000) Anchor Investor Limited Shares, four hundred thousand (400,000) First Closer Investor Limited Shares, forty one thousand six hundred (41,600) PB Investors Limited Shares, sixteen thousand (16,000) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares, thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each.

III.- That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital of the Company has been fixed at a maximum of fifty million euros (EUR 50,000,000.-), to be divided into fifty million (50,000,000.-) shares of any class and the General Partner has been authorised until 18 June 2020, to increase in one or several times the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

IV.- That the General Partner has proceeded to a third increase of the share capital of the Company within the authorised capital in the amount of four million three hundred ninety-five thousand euros (EUR 4,395,000) further to the resolutions taken on 10th December 2015.

V.- That the General Partner is authorised to issue shares and to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholders preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

VI.- That the General Partner, further to the resolutions taken on 10th December 2015 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of association, has realized an increase of capital in the amount of four millions three hundred ninety-five thousand euros (EUR 4,395,000) so as to raise the subscribed capital of the Company from its current amount of nine hundred and sixty eight thousand six hundred euros (EUR 968,600), to five millions three hundred sixty-three thousand six hundred euros (EUR 5,363,600) by the creation and issue of two million two hundred fifty thousand (2,250,000) Anchor Investor Limited Shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) First Closer Investor Limited Shares, one hundred ninety-five thousand (195,000) PB Investors Limited Shares and one hundred and fifty thousand (150,000) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares, with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each, so that the amount of four million three hundred ninety-five thousand euros (EUR 4,395,000) is available to the Company.

VII.- The four million three hundred ninety-five thousand (4,395,000) Shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash on the 10th December 2015 as proved by the presentation of the supporting documents of the subscriptions and payments.

VIII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company has therefore been modified and reads as follows:

Art. 6.1. "The share capital of the Company shall be set at five millions three hundred sixty-three thousand six hundred euros (EUR 5,363,600) represented by two million seven hundred and thirty thousand (2,730,000) Anchor Investor Limited Shares, two million two hundred thousand (2,200,000) First Closer Investor Limited Shares, two hundred thirty-six thousand six hundred (236,600) PB Investors Limited Shares, one hundred sixty-six thousand (166,000) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares, thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each."

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg Section B sous le numéro B 198.374, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 Juin 2015, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 du 29 août 2015 (le "Gérant Commandité"),

elle-même agissant en tant que Gérant Commandité de Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. une société en commandite par actions constituée et existant en vertu du droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 199.949, constituée suivant acte en date du 19 juin 2015 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C -2982 du 30 octobre 2015, qui a été amendé en dernier lieu, suivant un acte du notaire assigné en date du 6 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décisions du Gérant Commandité de la Société prises en date du 10 décembre 2015.

Un extrait de ces résolutions, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ses dites qualités, a requis le notaire afin d'enregistrer ses déclarations et constatations, comme suit:

I.- Par décision du 10 décembre 2015, le Gérant Commandité a constaté que l'acte de constitution datant du 19 juin 2015 mentionne par erreur que sur trente et un mille (31,000) actions limitées composant le capital social initial, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30,999) actions limitées ont été attribuées à la classe dénommée "Portfolio Manager's Group Investors", alors que Arcano Asesores Financieros S.L., aurait dû souscrire trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30,999) actions limitées de la Société. En conséquence, le Gérant Commandité a décidé de rectifier cette erreur dans tous les actes se référant au capital social de la Société en supprimant toute référence à la classe d'actions "Portfolio Manager's Group Investors".

II.- Que le capital social de la Société s'élève à neuf cent soixante-huit mille six cent euros (EUR 968.600), représentés par quatre cent quatre-vingt mille (480.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, quatre cent mille (400.000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, quarante et un mille six cent (41.600) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors, seize mille (16.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

III.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), à être divisé en cinquante millions (50.000.000,-) d'actions de toute classe que le Gérant Commandité est autorisé à décider jusqu'au 18 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV.- Que le Gérant Commandité a procédé à une troisième augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé d'un montant de quatre millions trois cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 4.395.000) par résolutions adoptées le 10 décembre 2015.

V.- Que le Gérant Commandité est autorisé à émettre des nouvelles Actions et à procéder à cette émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

VI.- Que le Gérant Commandité, conformément aux résolutions prises en date du 10 décembre 2015 et conformément aux autorisations lui accordées aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation de capital d'un montant de quatre millions trois cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 4.395.000) afin d'élever le capital souscrit de la Société du montant actuel de neuf cent soixante-huit mille six cent euros (EUR 968.600) à cinq millions trois cent soixante trois mille six cents euros (EUR 5.363.600) par la création et l'émission de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, de un million huit cent mille (1.800.000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, de cent quatre-vingt quinze mille (195.000) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors et cent cinquante mille (150.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de sorte que le montant de quatre millions trois cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 4.395.000) est à la disposition de la Société.

VII.- Les quatre millions trois cent quatre vingt quinze mille (4.395.000) actions de commanditaires nouvellement créés ont été entièrement souscrites et libérées par des apports en numéraire en date du 10 décembre 2015, ce dont il a été justifié par la présentation de pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VIII.- Que par suite de la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent soixante trois mille six cent euros (EUR 5.363.600), représenté par deux millions sept cent trente mille (2.730.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, deux millions deux cent mille (2.200.000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, deux cent trente-six mille six cent (236.600) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors, cent soixante-six mille (166.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors, trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, a la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016067175/156.

(160030016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Com-Invest Management Rubens S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 115.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016078470/10.

(160044273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Com-Invest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016078471/10.

(160044268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016078472/10.

(160044247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Bluepoint Universe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 203.600.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L- 1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

Ici représentée par Monsieur Nicolas DE CARITAT DE PERUZZIS, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Bluepoint Universe S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prestation de services et l'assistance commerciale et administrative, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Le quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé

unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016;
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée,	31.000	31.000	3100
TOTAL:	31.000	31.000	3100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-.)

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Nicolas DE CARITAT, administrateur de sociétés, né le 31 juillet 1988 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Nicolas DELATTRE, administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Cédric DE CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05 juin 1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

"FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas De Caritat de Peruzzis, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061481/217.

(160023019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Whiteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.887.

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que gérant de votre société.
Luxembourg, le 10 décembre 2015. Yuliya BAY-LANGER.

Référence de publication: 2016068455/9.

(160030439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.122.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078020/9.

(160043379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Insurance Resources International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.
Signature

Référence de publication: 2016078688/11.

(160044555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Accel London Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Accel London Investments IV S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016079106/11.

(160044955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Bradford Securities S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 76.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079211/10.

(160045046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.
